

les plans du sexe ou de l'âge<sup>32</sup>». Le Comité a entendu un témoin affirmer que «la cause du problème est le déséquilibre des pouvoirs». Selon cette théorie, «la personne qui inflige des mauvais traitements le fait pour exercer un certain pouvoir qu'elle a l'impression de ne pas avoir. L'exercice de ce pouvoir se fait graduellement, cela n'arrive pas du jour au lendemain. On isole donc graduellement la victime, tout en réduisant graduellement la confiance en soi de cette dernière<sup>33</sup>».

La nature cyclique de la violence est une question connexe : «Un enfant qui est victime de mauvais traitements risque davantage de devenir une femme battue, et une femme qui est victime de mauvais traitements risque davantage d'être victime de mauvais traitements de la part de son fils lorsqu'elle sera âgée, puisque ce dernier a grandi en voyant son père battre sa mère<sup>34</sup>». L'âge de la victime joue également un rôle, «étant donné qu'à mesure qu'une personne vieillit, elle s'isole davantage, elle devient plus faible et plus vulnérable [. . .]. Il est peu probable qu'une personne âgée demande de l'aide<sup>35</sup>».

Les témoins ont évoqué des facteurs «aggravants», qui comprennent le chômage, les privations économiques, l'alcoolisme, le stress de la personne qui dispense les soins et l'isolement social<sup>36</sup>. Winnie Giesbrecht, de l'Association des femmes autochtones du Canada, a exposé au Comité la pauvreté chronique dans les collectivités autochtones d'un bout à l'autre du Canada et les répercussions incommensurables sur la famille autochtone : «À l'absence d'une base économique viable et aux niveaux extrêmement élevés de chômage correspondent des logements surpeuplés et inférieurs aux normes, qui contribuent aux mauvais

---

<sup>32</sup> Direction des services de santé, Direction générale des services et de la promotion de la santé, Santé nationale et Bien-être social Canada, *Guide pour l'établissement de normes : Soins de santé liés aux mauvais traitements, aux voies de fait, à la négligence et à la violence familiale*, Rapport du Sous-comité des guides relatifs aux services institutionnels, Ottawa, 1989, p. 7.

<sup>33</sup> Scott, 1:18.

<sup>34</sup> Scott, 1:19.

<sup>35</sup> Scott, 1:20.

<sup>36</sup> Scott, Présentation au Sous-comité, 2 février 1993, et Podnieks, 3:8.